



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-061

Séance du 03 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Compétence « Eau » : Extension du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Dadou à l'ensemble du territoire de la Commune de Réalmont

Monsieur le Président informe l'assemblée que, par délibération n° 2023-118 en date du 19 décembre 2023, le Conseil Communautaire a demandé au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Dadou (SMAH du Dadou) d'étendre son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire de la Commune de Réalmont.

Par délibération n° 2024_007 en date du 5 avril 2024, le Comité Syndical du SMAH du Dadou a approuvé cette demande d'extension du périmètre d'intervention.

Une convention d'adhésion tripartite (SMAH du Dadou, Communauté de Communes Centre Tarn, VEOLIA EAU), signée le 18 avril 2024, est venue préciser les modalités d'intégration de l'ensemble du territoire de la Commune de Réalmont dans le périmètre d'intervention du SMAH du Dadou avec effet au 1^{er} juin 2024.

Cette extension de périmètre donne en outre lieu au transfert de l'actif et du passif correspondant de la Communauté de Communes au SMAH du DADOU, un procès-verbal a été établi à cet effet et annexé à la convention susvisée. Toutefois, le versement de la subvention attribuée pour les travaux récemment réalisés boulevard Dupuy étant en attente, ledit procès-verbal devra faire l'objet d'un avenant le jour venu.

Au vu de ces éléments, il est en conséquence proposé de mettre un terme à la convention d'achat-vente d'eau potable en gros passée le 21 octobre 2021 avec le SMAH du Dadou et à la convention de mise à disposition de service suite au transfert de la compétence « Eau » passée le 20 décembre 2019 avec la Commune de Réalmont.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- entérine la décision du SMAH du Dadou d'étendre son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire de la Commune de Réalmont,
- décide de mettre un terme, au 1^{er} juin 2024, à la convention d'achat-vente d'eau potable en gros passée avec le SMAH du Dadou et à la convention de mise à disposition de service suite au transfert de la compétence « Eau » passée avec la Commune de Réalmont,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 081-200034049-20240703-2024_061-DE

- autorise le Président à signer toute pièce afférente à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

